

Médan d'Alger, bien éclairé, se fit à l'œuvre. Quelques instants après, il s'empara de deux fils d'acier qui étaient dans son sac. Au premier, Youssouf-Yzeddin-Réandi, qui a environ vingt ans, il dit : « Je t'avais fait marcher comme un chef de file, garde impératif, et tu n'as pas su me défendre. » Quant au second, Djigal-Eddini-Effendi, qui a quinze ans et est un arabe, il lui reprocha la défection de la flotte. C'était, au dire des soldats d'escorte, un pitoyable spectacle que celui de ce sultan et de sa mère qui ne savaient même pas supporter avec quelque dignité l'adversité fortune, par leur folle conduite, ils avaient eux-mêmes provoqué les coups.

CHRONIQUE

Un rapprochement historique à propos de la réimpression et de la mort d'Abdul-Aziz.

On sait dans quelles circonstances le czar Paul I^{er} fut assassiné au commencement du siècle.

La politique du Premier Consul avait réussi à réunir dans une ligne commune, la Ligue des neutres, les puissances de la Baltique contre les prétentions de l'Angleterre.

Le czar, devenu l'ami enthousiaste du général Bonaparte, poussait activement ses alliés à la guerre. L'Angleterre allait avoir à lutter contre toutes les forces maritimes de l'Europe.

A la veille du jour où Paul I^{er} allait commencer les hostilités, une révolution de palais se produisit à Saint-Petersbourg. Le czar fut assassiné par le comte Fahlen, et avec Alexandre I^{er} le parti ennemi de la France arriva au pouvoir. On annonça à l'Europe que Paul I^{er} était mort d'une attaque d'apoplexie, et, pour cacher les blessures qu'il avait aux mains et à la tête, on l'exposa en public, la tête couverte d'un chapeau soigneusement enfoncé sur le front et les mains gantées.

Peu de temps après, Alexandre se retirait de la Ligue des neutres et la coalition contre l'Angleterre se trouvait dissoute.

Aujourd'hui, au moment où l'influence anglaise déclina en Orient, où ses ennemis semblaient triomphants, une révolution de palais renversa Abdul-Aziz, qui meurt étranglé ou autrement.

Cette révolte aura-t-elle pour l'Angleterre les mêmes conséquences heureuses que l'assassinat de Paul I^{er} ?

Un grand dîner parlementaire a lieu ce soir à l'Hôtel de la Présidence à Versailles. On cite parmi les invités : MM. de Marcère, ministre de l'intérieur; Faye, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur; les sénateurs Anquet, de Ventoux, Bérenger, Bertaud, Guillemin, Paris, Pélessier, Bonafant, etc.; les députés de Reille, Alcot, Serph, de Mackau, Jenty, Piot, René, Eschassériaux, Robert-Mitchell; MM. Dumas, Saint-René Taillandier, Camille Doucet et Camille Rousset, académiciens; MM. Dupuy de Lôme, Toustain du Manoir, etc.

L'académie française a procédé hier au choix des successeurs de MM. de Carné et Patin. MM. Charles Blanc et Boissier ont été élus au second tour de scrutin, le premier par 21 voix sur 34 votants et le second par 27 voix.

Le congrès des architectes français s'ouvrira à Paris, à l'école des beaux-arts, lundi prochain 12 courant, sous la présidence de M. Leseueur, membre de l'Institut, et de MM. les présidents des sociétés d'architectes des départements.

Hier a eu lieu, au lycée Henri IV, la revue annuelle des exercices militaires des lycées et collèges de Paris. M. le ministre de l'instruction publique y assistait.

Les élèves, sous les ordres du commandant Cassonnier, directeur de l'école gymnastique militaire de Joinville-le-Font, ont exécuté différents mouvements avec un ensemble remarquable.

Après le défilé, M. Waddington a félicité les élèves de leur bonne tenue; il les a exhortés à persévérer dans les sentiments de discipline et de travail dont on cherche à les pénétrer. Il leur a annoncé que M. le ministre de la guerre voulait, en témoignage de sa sympathie, donner aux lycées un drapeau dont la garde serait confiée successivement à chaque établissement. Ces paroles ont été vivement applaudies.

M. le vice-recteur du lycée Henri IV, a remercié M. le ministre de ses sentiments pour l'Université.

Cette cérémonie s'est terminée par la distribution des récompenses aux élèves les plus méritants et aux instituteurs. La musique de la garde républicaine assistait à cette fête.

Ce matin, à 8 h. 40 m. une partie de la gare d'arrivée de la gare de Lyon était remplie de curieux, qui venaient assister au débarquement de l'ambassade de Maroc. Le train rapide est entré en gare à 8 h. 39 m. et aussitôt un secrétaire des affaires étrangères, accompagné du représentant consulaire à Paris, s'est avancé vers le wagon où se trouvaient les voyageurs africains.

Ces messieurs ont salué sur le quai les ambassadeurs et, après quelques mots échangés, après quelques saluts, les ambassadeurs sont montés dans des voitures couvertes envoyées par les soins du directeur de l'Hôtel de Louvre, et qui stationnaient là depuis 8 heures du matin.

L'attention à Paris, comme à Marseille, a été attirée par le grand Sheik, ambassadeur en titre, Mahammed-ben-

Esoldi. Grand, bien taillé, portant la barbe blanche des patriarches, est envoyé du Sultan de Maroc à la plus belle tête qu'on eût rêvée pour un Delacroix ou un Regnault. Les caïds et les secrétaires sont descendus après lui, ils ont suivi la même route dans les voitures, et à 9 h. 1/2, toute la colonie était installée à l'hôtel du Louvre.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 8 juin 1876.

Contrairement aux bruits répandus, ces jours derniers, sur la position ébranlée de notre ministre des affaires étrangères, l'opinion dans le monde diplomatique est que M. Decazes est plus solide que jamais sur ses étriers, malgré toutes les menaces dont sa position serait l'objet.

Nos ministres semblent avoir adopté un bon moyen pour ne pas exposer leurs portefeuilles, c'est d'éviter les questions de cabinet.

Il est certain que, quelle que soit la décision du Sénat sur la question de collation des grades, M. Waddington ne donnera pas sa démission. Ceci peut être affirmé sans crainte de démenti.

Partant les esprits les plus craintifs, ceux qui redoutent toujours d'amener une crise, peuvent être entièrement rassurés sur les conséquences de leur vote en cette circonstance.

Le conseil des ministres, aujourd'hui, s'est principalement occupé de la loi municipale. Il a été définitivement et unanimement arrêté que la question de confiance ne serait posée à propos d'aucun des amendements des gauches. Le projet ne sera soutenu par le Gouvernement que pour l'honneur.

Quel honneur ! Des conversations des députés de la gauche il résulte que M. Wilson a manqué de peu la situation de rapporteur général du budget. Ce sont ses derniers amendements radicaux qui l'ont fait écarter. On a choisi alors M. Cocheroy comme moyen terme entre M. Wilson, trop à gauche, et MM. Mathieu-Bodet, Dutilleul, trop à droite.

Vous savez que les conservateurs de toute nuance qui étaient maîtres de la majorité à l'académie française se sont laissés envahir, eux aussi, par les gauches; c'est une épidémie générale. La majorité est donc maintenant à gauche dans l'académie française, comme dans la Chambre des députés. C'est cette nouvelle majorité qui vient d'élire M. Charles Blanc, ancien directeur des beaux-arts sous M. Thiers et frère du citoyen Louis Blanc, voilà comment les majorités se déplacent ! Avis au Sénat pour le choix de ses nouveaux membres.

P. S. — Le Sénat va être saisi du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Mgr Dupanloup, le duc de Broglie, le général Changarnier, le marquis de Franclieu, MM. Théry, Jules Simon, Challemel-Lacour sont inscrits pour prendre la parole.

La droite cherchera à repousser la demande d'urgence; si on y arrive, il y a lieu d'espérer que la majorité favorable au maintien de la loi du 12 juillet 1875 pourra se constituer pendant les travaux de la commission spéciale qui sera nommée.

Les feuilles républicaines trompent le public en affirmant que le projet Waddington a rallié au Sénat 30 voix de majorité. Cette nouvelle n'est pas exacte à l'heure qu'il est, on se compte. On assure que M. Rouland cherche à rallier des bonapartistes au projet Waddington.

Les journaux annoncent, ce soir, que la droite du Sénat adopte la candidature de M. Buffet en remplacement de M. Ricard; il y a cependant de l'hésitation, dit-on, parmi plusieurs membres de l'extrême droite.

Mme Georges Sand est morte d'une obstruction intestinale. Fera-t-on un enterrement civil au célèbre romancier ?

DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT

Présidence de M. DUCLOS, vice-président. Séance du 8 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. A l'occasion du procès-verbal, MM. de Saint-Valier, Bernardin, Denormandie et Magnin déclarent avoir voté contre l'amendement de M. Chantemerle.

Le général Valazé s'étonne que son vote ne soit pas mentionné au Journal officiel.

M. le comte Rampon réclame un nouveau pointage.

M. Clément et le général Robert combattent cette motion.

Le Sénat décide à une grande majorité de passer à l'ordre du jour.

M. d'Andiaud demande que, contrairement à l'amendement de M. Chantemerle, les commissions qui s'occupent de lois militaires ou celles qui ont besoin de documents ministériels puissent se réunir à Paris.

Cette motion est renvoyée à la commission.

M. Hérol demande que les sénateurs signent une feuille de présence au commencement de chaque séance.

Cette proposition est rejetée.

Le Sénat adopte ensuite une motion de M. Schœlcher demandant que les interpellations sur la politique intérieure ne puissent pas être renvoyées à plus d'un mois.

M. le duc de Broglie demande que tout vote sur l'urgence ne concerne pas un projet gouvernemental, mais un projet d'initiative individuelle, soit renvoyé à la séance suivante.

M. Comte combat cette motion, qui est appuyée par M. de Ventoux.

L'amendement de M. le duc de Broglie est adopté après un pointage par 140 voix contre 137.

Plusieurs membres de la gauche demandent le vote à la tribune sur l'ensemble de l'article 29 modifié par l'amendement de M. de Broglie.

Cette proposition est adoptée.

L'article 29 modifié est rejeté par 97 voix contre 96.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juin.

Président : M. Jules Favre.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. L'Assemblée valide sans débat les élections de MM. Mabry, Gueo d'Ornano, Haantjens et du duc de Jellé.

M. Naquet soutient sa proposition de loi sur le jury et combat les conclusions de la commission demandant la non-prise en considération.

M. Bastid maintient les conclusions du rapport en disant que l'expérience de la loi de 1872 n'est pas encore complète.

M. Tallandier appuie la proposition de M. Naquet et combat le principe d'après lequel les lois seraient immuables.

Il reproche à l'Assemblée de n'avoir pas encore assez travaillé pour le pays.

M. Dufaure relève le reproche adressé à l'Assemblée par M. Tallandier et soutient les conclusions du rapport de la commission.

Il combat la proposition Naquet et demande comment le gouvernement pourrait répondre à des propositions conçues dans des termes si absolus.

Il dit que la commission ne pouvait pas répondre autrement qu'elle ne l'a fait et précise la loi de 1872.

Le ministre défend la magistrature attaquée et dit qu'elle doit être une des grandes assises de la République. (Vifs applaudissements à droite.)

Le garde des sceaux ajoute que la République ne vivra qu'en respectant les lois. (Triples applaudissements à gauche.)

M. Dufaure combat le reproche de M. Tallandier.

Il dit qu'il ne fait pas changer les lois simplement pour donner signe de vitalité.

La proposition de M. Naquet est rejetée par 246 voix contre 133.

M. Rouvier prie l'Assemblée d'adopter la résolution de la commission demandant que des poursuites soient dirigées contre lui.

Cette résolution est adoptée par assis et levé.

La Chambre reprend la discussion du règlement et passe à la seconde lecture.

Elle décide ensuite l'urgence et fixe la discussion à demain.

Le projet de M. Paul Bert concernant les explosions de feu grisou est pris en considération.

La séance est levée à 5 h.

BULLETIN ECONOMIQUE

Jurisprudence

Compagnies de chemin de fer. — Droit d'enregistrement des bagages. Impôt.

On sait que les lois des 14 juillet 1858 et 16 septembre 1871 ont établi un impôt de 10 0/0 sur le produit des prix de transport payés aux compagnies de chemins de fer.

La question s'est élevée de savoir si cette taxe supplémentaire est due sur les 10 centimes payés par les voyageurs pour l'enregistrement des bagages ne dépassant le poids de 30 kilogrammes.

Jusqu'à présent elle n'a pas été exigée du public et on continue, comme par le passé à payer le droit fixe de 10 centimes.

Mais la cour de cassation vient de reconnaître, dans son audience du 31 mai dernier, que la taxe de 10 c. constitue une partie intégrante et un accessoire du prix de la place du voyageur, qu'elle est, par conséquent, assujettie également à l'impôt de 10 pour cent.

Il n'en résulte pas que, dans tous les cas, il y aura lieu de payer, pour l'enregistrement des bagages, une somme excédant 10 c. Ce qui ressort seulement de l'arrêt, c'est que les 10 c. doivent être ajoutés au prix du billet de place pour le total devenir passible de l'impôt. C'est une aggravation d'impôt assez sensible pour les compagnies.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Jules Brame a déposé avant-hier sur le bureau du Sénat la pétition que nous lui avons transmise au nom d'un grand nombre d'habitants de Roubaix qui demandent le maintien des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

Deux scrutins se sont ouverts avant-hier à la Chambre des députés : le premier au sujet de l'amendement présenté par MM. Raoul Duval et Sarlande qui demandaient de remplacer l'article 13 de la loi sur l'enseignement supérieur par une disposition ainsi conçue :

« Les grades seront conférés par le ministre de l'instruction publique sur le vu d'un certificat d'aptitude délivré par un jury, nommé par lui, dans les formes et conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique et sur l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique. »

Le décret du ministre refusant le diplôme pourra être attaqué devant le conseil supérieur de l'instruction publique par le candidat qui aura obtenu le certificat d'aptitude.

Cet amendement a été repoussé par 334 voix contre 86.

Pour : M. Léon Renard ; Contre : MM. Desmoutiers, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Morin, Paray et Trystram ; Absent : M. Brame, Joss, Laurent, Massiet du Biest, Pichon et des Rotours.

Le second scrutin a eu lieu sur l'article unique du projet de loi, présenté par le ministre de l'instruction publique, pour modifier les articles 13 et 14 de la loi sur l'enseignement supérieur, en supprimant les jurys mixtes chargés de conférer les grades. Cet article a été adopté par 337 voix contre 123.

Ont voté : Pour : MM. Desmoutiers, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Morin, Paray, Trystram ; Contre : MM. Georges Brame, Joss, Laurent, Pichon, Léon Renard et des Rotours ; Absent : M. Massiet du Biest.

Les nouvelles de l'honorable M. de Staplande sont des plus alarmantes.

On a arrêté, hier, dans son domicile à Risquout, un individu nommé Wanberliot, âgé de 21 ans, prévenu d'outrages à la morale publique.

Un accident s'est produit, hier soir, dans la rue Sainte-Barbe.

Un aide-couvreur, le jeune Himpens Rémignier, posait des ardoises sur le toit d'une maison de cette rue. En se relevant sa besogne, son pied glissa

sur le bord de la toiture, et il fut précipité d'une hauteur de dix mètres sur le sol. Relevé aussitôt, l'aide-couvreur n'était pas tué, mais il avait perdu connaissance. Il fut transporté à l'hôpital, où des soins immédiats lui furent prodigués.

Nous apprenons, ce matin, que son état est aussi satisfaisant que possible. On espère le sauver.

Il y a quelques jours, le comptoir de M. V... marchand de paignes, à Bon-du, avait été fracturé pendant la nuit et débarrassé d'une somme de 345 fr. qu'il contenait. Un ancien domestique de M. V..., nommé L..., soupçonné d'être l'auteur de ce vol, a été arrêté, hier, à son domicile.

Encore une embuscade !... Le garde-champêtre de Marq-en-Barœul recevait, hier, la visite d'un habitant de cette commune, tout effaré. « Je viens, dit-il, d'être assailli par quatre individus embusqués sur la route. » Il fit sa déposition et signala les quatre hommes.

Le garde-champêtre sortit immédiatement pour aller sur les lieux mêmes se rendre un compte exact du fait. En chemin, il rencontra les quatre mauvais plaisants et leur demanda des explications. Pour réponse, ils tombèrent sur le garde-champêtre, à coups de poing. La rixe allait devenir funeste au gardien de la paix, quand des douaniers attirés par le bruit accoururent lui porter secours. Ils parvinrent à s'emparer d'un couple de ces vauriens; les deux autres avaient pris vivement la fuite à leur avantage.

Les deux droles arrêtés se nomment Jean-Baptiste D... et Joseph D... Ce sont des terrassiers âgés de 22 ans, domiciliés à Lille.

Par décret rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, M. Druze (Prosper) a été nommé vice-président du conseil de prud'hommes de Lille, en remplacement de M. Faucheur-Deledicque, décédé.

Par décisions récentes, ont été promus dans le corps des canonniers sédentaires de Lille, au grade de capitaine, M. Lesimple, lieutenant au bataillon ;

Au grade de lieutenant en premier : MM. Noé et Defontaine.

M. B. Chérier adresse à l'Alliance des Arts et des Lettres une étude sur Carpeaux dont il expose en ce moment au Salon un remarquable portrait. Nous en détachons les lignes suivantes qui seront lues avec intérêt dans notre région où la mémoire du grand artiste est restée si vivante :

Au Directeur de l'Alliance : « Carpeaux était original, mais non fantaisiste; préoccupé sans cesse de l'amour de son art, il allait dessinant sans trêve ni merci tout ce qu'il rencontrait dans la nature, sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on. Cette manière d'être tout artistique, qui aurait dû lui attirer des louanges, excitait au contraire chez ses adversaires les traits de la satire et de la malveillance. Mais le public, trop friand de ne rencontrer chez un homme illustre que des choses extraordinaires, accueillait avec avidité les histoires burlesques débitées sur son compte dans beaucoup de journaux et notamment dans le Figaro, qui, le lendemain de sa mort, a raconté de lui qu'après avoir remporté le grand prix de Rome il fit son entrée à Valenciennes, sa ville natale, sous des arcs de triomphe, au milieu d'une troupe de jeunes filles vêtues de blanc, tout en gardant obstinément une vieille pipe qu'il tenait à la bouche. Cette histoire est purement fantaisiste. »

La vérité, c'est qu'ayant été appelé par la municipalité de cette ville pour l'accompagner depuis la gare jusqu'au lieu de sa réception à l'Hôtel-de-Ville, je n'ai vu ni pipe, ni arcs-de-triomphe, ni jeunes filles en blanc. Si ce journal eût été mieux informé, il aurait pu rendre compte d'un épisode émouvant arrivé à la fin d'un grand repas donné ce jour-là par ses concitoyens en son honneur, et au milieu duquel il pleura à chaudes larmes à propos d'un toast porté au souvenir de sa famille absente et d'un de ses plus chers amis décédé qui avait guidé ses premiers pas dans la carrière artistique.

Ce trait de sensibilité prenant sa source dans la famille et l'amitié, au milieu d'un festin où régnait la joie du triomphe, peint le côté moral de Carpeaux tout entier.

A l'appui de cette même sensibilité, ces mêmes émotions au service de son art, qui le rendait admirateur passionné des merveilles de la nature et des grands maîtres dont il parlait avec la plus grande science. Sa parole, qui d'ordinaire était embarrassée, prenait alors des expressions et des accents inattendus qui frappaient d'étonnement ceux qui l'écoutaient.

Une scène de ce genre eut lieu à la fin de sa vie chez le prince de Stirbey, pendant que M. Wallon, alors ministre des Beaux-Arts lui remettait sa croix d'officier de la Légion d'honneur. C'est un détail qui ne saurait être omis par un artiste qui se trouvait revêtu d'un tel honneur, malgré sa faiblesse malade, sa passion pour les beaux-arts, et il se mit à en parler avec tant d'élevation qu'il surprit une si noble assistance. Mais c'était hélas ! le dernier chant du cygne. Après avoir payé ce tribut à l'admiration de ses contemporains par un d'effort et d'exaltation, ne songeant désormais qu'à se préparer à la mort avec les secours de la religion qu'il avait tant aimés toute sa vie.

Si je parle ainsi du caractère de Carpeaux, c'est assurément moins pour lui rendre que pour faire justice des accusations des haïnes et des rivalités dont il a été l'objet. C'est en fait pour monter à ceux qui l'ignorent que sa belle âme était à la hauteur de son talent, et qu'il n'est point d'ailleurs de grand artiste qui ne possède un grand cœur.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 3 juin, a statué sur les affaires suivantes :

Le nommé Jean-Baptiste Weugue, cavalier au 14e régiment de dragons, a

été condamné à trois ans de prison, comme coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets militaires qu'il n'a pu représenter.

Le nommé Gustave Dosière, soldat, au 127e de ligne, a été condamné à trois ans de prison, comme coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pu représenter.

Voici un fait assez curieux rapporté par le Propagateur.

Cela se passe à Lambersart. Un honorable comptable de notre ville avait confié, sans retirer de reçu, une somme de 7,000 francs à un coulisier. Cette somme devait être affectée à l'achat de 25 obligations de chemin de fer. Quelques jours plus tard, le comptable se présenta pour prendre ses titres, mais le coulisier, en guise de titres, lui donna des coups de poing, le menaçant d'un couteau, s'il ne partait pas.

Le comptable s'adressa au garde-champêtre, puis au maire. Ce dernier somma le coulisier d'ouvrir. Il s'exécuta, et, après une heure de recherches, on trouva les 25 obligations et le couteau qui devait transpercer le comptable, et qui se trouvait, on ne sait comment, en la possession du coulisier.

Pendant cette perquisition, il y avait devant la porte de ce financier de mauvais aloi plus de cent personnes qui le huaien.

On dit que l'affaire n'en restera pas là, car elle a été portée, paraît-il, à la connaissance de M. le procureur de la République. Le coulisier n'a pourtant rien perdu de son aplomb cynique. Il va jusqu'à menacer le maire d'une action pour des propos malséants qu'il aurait proférés contre lui en cette circonstance. On verra bien.

Quoi qu'il en soit, la commune est en grand émoi, attendant avec la plus vive impatience le dénouement de cette aventure.

C'est dimanche et lundi prochain, 11 et 12 courant, qu'aura lieu, sur la place d'Hem, les deux brillants Carrousel annoncés au bénéfice des pauvres.

Cette fête, à laquelle un grand nombre d'amateurs se proposent d'y prendre part; ne laissera rien à désirer. Les préparatifs sont déjà commencés. On remarque entre autres que, pour recevoir le public, une vaste tente sera disposée dans les meilleurs conditions.

Il y aura aussi les mêmes jeux divers jeux et divertissements publics.

Un triste accident s'est produit hier, vers six heures du soir, à l'extrémité de la rue Nationale, à Lille. Un jeune imprudent, J. Bouquet, âgé de six ans et demi, s'est avisé de se placer sur la civière installée sous un chariot lourdement chargé. Il voulut se retirer pendant la marche du véhicule, mais, le petit prit si mal ses mesures, qu'il tomba et l'une des roues lui broya la jambe. On craint que l'amputation de la cuisse ne soit nécessaire.

Comme élève des pigeons voyageurs prend de grandes proportions dans notre région et surtout dans un but patriotique, nous croyons devoir signaler un jugement qui vient d'être rendu par le tribunal de Paris sur le « détournement » d'un pigeon voyageur.

Les sieurs Thys et Sacassyn habitaient la même maison; le second ayant été transporter ses pénates ailleurs, Thys, qui élevait des pigeons, constata aussitôt la disparition de Veloce, un de ces meilleurs messagers, qui était capable de fournir une course de 400 kilomètres en un jour.

A l'audience, Sacassyn avoua que le pigeon habite son colombier, mais, dit-il, je ne l'ai pas pris, c'est la faute d'Amanda.

— Qui est-ce Amanda ? demande le président.

— Amanda, c'est une pigeonne à moi. Elle est très coquette.

Cette pigeonne vouée à la polyandrie, a pu, il est vrai, filtrer, coquette auprès de Veloce, mais comme celui-ci portait sous l'aile le timbre, le nom et l'adresse de Thys, le président condamne Sacassyn à quinze jours de prison et à 50 fr. d'amende.

Qui sondera le mystère dont vient d'être témoin la salle d'état-civil d'une mairie du canton d'Orchies ? Il était là, fier et séduisant dans ses habits de nocce. La future brillait de l'éclat de ses dix-huit ans, sous sa couronne de fleurs d'orange. Les invités, nombreux, nombreux, et remuant avec bonheur l'entretien animé de l'heureux couple, qui semblaient avoir oublié la nocce et l'univers entier.

Ce n'étaient cependant point des paroles d'amour que recueillait nos beaux tourtereaux. Du moins, les premières notes que les invités surprisent de ce duo ne se maintenaient pas dans la gamme sentimentale : « Si vous croyez que je suis encore disposé à vous épouser, disait Roméo ! — Quand vous le serez, je ne voudrais plus de vous, répondit Juliette. » Elles investives se croisaient bientôt comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.

En vain les grands parents interrogèrent et sermonèrent les futurs. Ils refusèrent toute réponse. En vain les invités, inquiets, les ramènèrent-ils au cabaret pour les réconcilier. On n'obtint pas même une trêve. Bref, il fallut bien céder à l'évidence. La nocce était rompue comme un feu de file.